



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/356
16 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 29 de l'ordre du jour provisoire*

CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 7 août 1995, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la République populaire démocratique de
Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je suis au regret de devoir me référer à la publication des Nations Unies où l'on trouve les notes à l'intention des orateurs qui interviendront à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'Organisation; la question coréenne y est présentée de façon déformée, et un très grand nombre de gens de par le monde risquent de s'en faire une idée fausse.

Les auteurs de la brochure laissent entendre que l'Organisation des Nations Unies a bien agi en ce qui concerne la question coréenne, s'efforçant ainsi de couvrir la véritable nature de l'intervention des Nations Unies en Corée.

Cette intervention illustre bien la façon dont les grandes puissances s'approprient l'Organisation en violation de l'objectif et des principes de la Charte. L'intervention en question ne peut être considérée comme un succès : elle a entravé plutôt que faciliter le règlement de la question coréenne.

L'ONU, sous la coupe des États-Unis d'Amérique, est intervenue dans la question coréenne dès le début. En 1947, les États-Unis ont rejeté l'accord entre les Ministres des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni et des États-Unis, et saisi l'Organisation des Nations Unies de la question de Corée, sans tenir compte des efforts déployés par le peuple coréen pour bâtir de leurs propres mains un pays unifié. En 1948, l'Assemblée générale a adopté, en violation flagrante de la Charte, une résolution scandaleuse et puérile qui avait pour objectif d'interdire aux États Membres d'entretenir des relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée.

* A/50/150.

L'Organisation des Nations Unies a ensuite traité la question coréenne de façon arbitraire pendant près de 30 ans en examinant les rapports de la "Commission provisoire des Nations Unies sur la Corée" et de la "Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée" sans accéder aux demandes de la République populaire démocratique de Corée d'envoyer ses délégations participer aux débats.

En juin 1950, les États-Unis ont déclaré la guerre à la République populaire démocratique de Corée afin de mener à bien leur stratégie de domination mondiale et utilisé l'Organisation des Nations Unies pour justifier leur agression en Corée.

Il est aberrant que des troupes étrangères placées sous le commandement de l'ONU soient encore stationnées en Corée du Sud, pays sur lequel l'Organisation n'a aucune autorité. Cette dernière devrait avant tout baisser et emporter le drapeau de l'ONU qui flotte sur les "Forces unifiées" se trouvant en Corée du Sud et se laver ainsi des taches que suivre les instructions de la grande puissance pour ce qui est de la question coréenne lui a valu.

La question nucléaire sur la péninsule coréenne est actuellement en cours de règlement grâce à des négociations entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée et aux efforts que cette dernière, et non l'ONU, ne cesse de déployer, en faveur de la paix.

L'Organisation des Nations Unies devrait assurer l'impartialité de ses documents en modifiant immédiatement la façon injuste dont elle a traité la question coréenne dans la brochure susmentionnée.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 29 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) PAK Gil Yon
